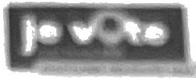




MAISON
SOCIÉTÉ
DE
SÉCURITÉ
AGRICOLE



Direction, 18 rue de la République 31000

Qualification de l'appel à contribution
de l'année 2025
COTISATION DE LA JEUNE AGRICULTEUR
COTISATION AGRICOLE (C.A.) 2025

Données de l'appel à contribution de l'année 2025

Montant de l'appel à contribution de l'année 2025
1 000 000 €
1 000 000 €
1 000 000 €

Date d'envoi de l'appel à contribution 31/03/2025
Date de fin de paiement 31/03/2025

Montant

Vous trouverez ci-dessous le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2025.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales dues au titre de l'année 2025. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	1 000 000 EUR
INDÉMNITÉ JOURNALIÈRE DES AGRICULTEURS	87 500 EUR
ASS. CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	100 000 EUR
DE TRAITE COMPLÉMENTAIRE OBLIGATOIRE	200 000 EUR
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	15 000 EUR
Contribution(s) FMSE 2025	88 000 EUR
C.B.G. NON DEDUCTIBLE	168 700 EUR
C.B.G. DEDUCTIBLE	478 100 EUR
C.R.D.B.	35 000 EUR
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNÉ	2 465,63 EUR

La somme de 2 465,63 Euros sera prélevée :

- sur le compte bancaire N° FR76 1120 6000 8376 7019 3431 281
- sous la référence RUM ++13338B120016972 et ICS FR48ZZZ124761
- sous le libellé MSA 1^{er} APPEL à la date du 31/03/2025.

Virement 37103

MSA MPN
180 AVENUE MARCEL UNAL
82014 MONTAUBAN CEDEX 14

Tél : 05 63 48 40 00
mpn.msa.fr

RODEZ (siège social)
CAHORS
ALBI, MONTAUBAN